



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Racine, que le Conseil de cette municipalité a, à une séance ordinaire tenue le lundi 7 février 2022, adopté le règlement n° 346-01-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Racine.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Web de la municipalité ou sur rendez-vous durant les heures d'ouverture de bureau de la municipalité situé au 145, route 222 à Racine.

Ledit règlement deviendra en vigueur selon la loi.

DONNÉ À RACINE, CE 8 ÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

Lyne Gaudreau
Directrice générale, greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 8 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour du mois de février deux mille vingt-deux.



Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière